



## Assignation en expulsion

-----  
Par Nonodes19

Bonjour à toutes et tous,

Je n'ai pas l'habitude de chercher des réponses sur des forums mais moi et mon frère nous sommes dans une situation plutôt délicate...

Comme l'indique le titre, nous avons reçu par un huissier donc une assignation en expulsion et mon frère ( le locataire du logement) doit comparaître devant le tribunal au mois de septembre.

Pour expliquer notre situation...nous avons 4 mois de loyer de retard ( soit 2080 euro) on en a déjà payer 900 avant cela donc en tout environ 6 mois de loyer de retard entre 2018 et 2019. Je tiens à préciser que nous ne sommes pas de mauvais locataires...nous avons des difficultés financières et un propriétaire qui lui par contre nous en met plein la figure et veut vraiment nous voir dégager...

Durant 2018 et 2019 nos parents divorçaient, un père absent qui n'aide pas et notre mère a été en liquidation judiciaire pendant 1 an, carte bleu bloquer, on payait tout pour elle...elle tenait un salon de coiffure et suite au divorce, elle a dû fermer le salon et actuellement elle est au RSA, mon frère touche amèrement le RSA...il vient de finir ses études, un Master...et ne trouve pas de travail malgré des recherches très actives...il ne fait pas preuve de mauvaises foi là dessus mais il a peut être prochainement un entretien...ensuite moi, qui suis héberger à titre gratuit chez mon frère...je viens de signer un petit CDI en 25h par semaine.

Je suis désolé si cela est long mais je voudrais savoir si on peut déménager avant le jugement du tribunal ? Mon frère compte évidemment se défendre face à notre propriétaire car il s'acharne vraiment sur nous, surtout en sachant que malgré nos anciens impayés nous payons actuellement le loyer correctement...Le logement est insalubre et l'immeuble aussi...sans parler du fait que nous avons dû nous battre pour virer 2 voisins dangereux qui occupaient des logements du même propriétaire que nous...preuve à l'appui de tout cela bien évidemment...

J'aimerais savoir si il n'est pas trop tard pour que mon frère puisse demander le FSL pour régler la dette avant le tribunal ? Et si nous pouvons déménager avant la jugement étalement...?

Nous comptons bien évidemment payer nos dettes, les 2080 euro mais notre propriétaire veut à tout prix nous virer...Notre situation financière s'arrangeant enfin pour moi et mon frère, nous souhaitons faire une colocation dans un nouvel appartement...mais est-ce possible de le faire avant d'avoir réglé la dette...?

Merci de bien vouloir nous aiguiller là dessus, nous sommes jeunes et malheureusement notre propriétaire a profité de notre manque de connaissance...

Bonne journée à vous !